

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

OBJET / GAIA : Club-house du club de pelote : approbation du projet et de sa conception.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le ving-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Roger Barbier à M. Robert Poulou ; Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; M. Sébastien Carre à M. Vincent Goytino.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Eyherachar rappelle que depuis près de dix ans, la commune a eu à cœur d'encourager la pratique sportive, que celle-ci soit récréative ou conduite dans une optique de compétition. Témoigne de cette volonté plusieurs projets ambitieux que la commune a porté, telle que la création du skate-park ou encore celle du tennis couvert.

En cette année olympique, au cours de laquelle, la France est amenée à accueillir les jeux du même nom, plus que jamais cette politique doit être poursuivie. Ceci passe notamment par l'amélioration des conditions matérielles des diverses associations, à commencer par leurs locaux et notamment celui du club-house du club de pelote.

Le bâtiment actuel est vieillissant, impropre, ou en tout cas insuffisamment adapté à l'utilisation qui en est faite et au nombre de licenciés que compte le club de pelote.

Le nouveau projet devra résoudre les problèmes se posant actuellement, notamment l'insuffisance des espaces de stockage, l'absence de toilettes dans le local. Il sera également l'occasion d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Cet aspect constitue un élément pris en compte dans chacun des projets portés par la commune.

Enfin, la rénovation de cet espace devra permettre de résoudre les problèmes d'intrusions, dont le bâtiment a été victime à plusieurs reprises par le passé. Ceci génère un surcoût pour la collectivité, tenue de réparer les désordres, et représente une source de désagréments pour le club de pelote.

Le dossier technique et notamment les éléments nécessaires à une demande de subvention ont été établis par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale qui sera également chargé de la phase de conception et réalisation de ce projet en vertu de la délégation consentie à M. le Maire par le Conseil municipal, par délibération du 11 juin 2020.

Au terme de ce travail, le projet a été estimé au montant de 388 421 € HT.

Ce montant se répartit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	331 600 €	DETR – 40 % (Subvention sollicitée)	155 368,40 €
Maîtrise d'œuvre	45 331 €	Autofinancement – 60 %	233 052,60 €
Frais d'études et de contrôle + Dommage ouvrage	11 490 €		
TOTAL	388 421 €	TOTAL	388 421 €

Des subventions seront sollicitées en vertu de la délégation consentie à M. le Maire par le Conseil municipal, par délibération du 11 juin 2020 et tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. Eyherachar et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVER le projet d'extension des locaux du club de pelote portant sur enveloppe prévisionnelle de 388 421 € HT,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires de la commune pour obtenir le maximum de subventions,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique CADEPOND-LARRONDE

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza